



FSE+

INVESTIR DANS LES COMPÉTENCES
DE DEMAIN

Former

FACILITER ET DÉVELOPPER L'ACCÈS À LA FORMATION

FSE+

qu'est-ce que c'est ?

Le Fonds Social Européen + est une aide pour **développer les compétences de tous vos salariés, sécuriser les emplois et accompagner les évolutions** de votre secteur d'activité.

Ce projet vous permet de :

- Renforcer l'employabilité de vos équipes ;
- Adapter votre entreprise aux transitions économiques et technologiques.

1 Bénéficiaires

Toutes les entreprises relevant du champ d'intervention d'Opco EP (France métropolitaine et DROM).



À noter :

Une attention particulière sera portée sur :

- Les jeunes de moins de 26 ans ;
- Les salariés de 55 ans et plus ;
- La mixité des métiers ;
- Les salariés les moins qualifiés ;
- Les salariés en situation de handicap.

2 Thématiques de formation

Vous pouvez bénéficier de ce financement si votre projet de formation répond à l'un des axes suivants :

- Transformation numérique et compétences digitales ;
- Transition écologique et développement durable ;
- Compétences relationnelles, management et RH ;
- Santé et bien-être au travail ;
- Développement des compétences métiers ;

- Adaptation aux mutations économiques et sociales ;
- Innovation et créativité ;
- Réapprentissage des savoirs fondamentaux.

Ne sont pas éligibles :

Les actions relevant de l'obligation de sécurité incombant à l'employeur et les formations en e-learning, les formations internes, les actions de formation en situation de travail (AFEST).

3 Financement

Grâce au FSE + et au soutien financier d'Opco EP* le coût pédagogique de vos actions de formation peut être pris en charge jusqu'à 100 %. Un forfait de rémunération à hauteur de 12€ HT de l'heure par stagiaire peut être mobilisable dans certains cas.

*Sous réserve de fonds disponibles

	Entreprises de moins de 50 salariés	Entreprises de 50 salariés et plus
Taux de prise en charge	Jusqu'à 100% des coûts éligibles (50 % par le FSE+ et 50 % par des fonds propres)	Jusqu'à 50 % des coûts éligibles par le FSE+
Plafonds	350 € HT/stagiaire/jour, dans la limite de 2 500 € HT/jour ou net de taxe /jour pour les groupes de stagiaires	175 € HT/stagiaire/jour, dans la limite de 1 250 € HT/jour ou net de taxe /jour pour les groupes de stagiaires
	Maximum 150 000 € HT de subvention FSE+ par entreprise	

Plus d'informations :
opcoep.fr



Cofinancé par
l'Union européenne

OPCO EP
Opérateur de compétences
des Entreprises de Proximité

Certaines branches professionnelles ont mobilisé des fonds conventionnels afin de prendre en charge tout ou partie du reste à charge non couvert par le FSE+.

Ce soutien s'adresse aux entreprises de plus de 50 salariés relevant des branches professionnelles suivantes :

- Avocats salariés :

[Consulter les modalités de prise en charge](#)

- Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile :

[Consulter les modalités de prise en charge](#)

- Maintenance, distribution et location de matériels agricoles, de travaux publics, de bâtiment, de manutention, de motoculture de plaisance et activités connexes (SDLM) :

[Consulter les modalités de prise en charge](#)

- Mareyeurs-expéditeurs :

[Consulter les modalités de prise en charge](#)



À noter :

Aucun autre cofinancement public (CPF, Pro-A...) ne peut compléter la prise en charge FSE+.

4

Démarche

Votre conseiller Opco EP vous accompagne tout au long de votre démarche de l'identification de votre besoin en formation jusqu'au dépôt de votre demande de financement.



À noter :

- Les dossiers de demande de subvention doivent être transmis à votre conseiller avant le début de l'action de formation ;
- La date limite de dépôt de votre demande est fixée au 03/11/2025 ;
- Les actions de formation doivent être terminées au 31/12/2025.

Pour en bénéficier, prenez contact avec votre conseiller : opcoep.fr/mon-conseiller

Pour en savoir plus :
opcoep.fr/fonds-social-europeen#Dispositif-national

